

**DIVISION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2018 - N° 64

Affaire suivie par :
Fabrice TANJON – Isabelle COELHO
ce.dpe@ac-versailles.fr

☎ : 01.30.83.43.10

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN		ESPE
I	78		Universités et IUT
I	91		Gds. Etab. Sup
I	92		CANOPE
I	95		CIEP
I	Circonscriptions	A	CIO
I	78		CNED
I	91		CREPS
I	92		CROUS
I	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
			95
A	Lycées		95
A	78		DRONISEP
A	91		INS HEA
A	92		INJEP
A	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
A	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
A	91		
A	92		78
A	95		91
	Écoles		92
			95
			Représentants des Personnels, 2nd degré
			Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
A	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.
Annexes 14 p.
Total 15 p.

Versailles, le 15 octobre 2018

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
- Pour attribution -

Madame et Messieurs les Directeurs académiques
des services de l'Education nationale
- Pour information -

Objet : Dispositif de remplacement des personnels enseignants,
d'éducation et d'orientation

Le remplacement des personnels enseignants, d'éducation et
d'orientation constitue une priorité académique à la réussite de laquelle
nous devons tous être mobilisés.

Cette réussite repose, pour une large part, sur une étroite collaboration
entre les services académiques et les établissements scolaires. Elle
nécessite une information partagée et stabilisée ainsi que le respect de
certaines procédures.

Le présent guide est destiné à vous aider dans vos démarches en vue
d'un remplacement. Il comporte des fiches techniques qui ont vocation à
rappeler les différentes informations pratiques ainsi que les procédures à
mettre en œuvre pour répondre à un besoin de remplacement. Il est
complété par une vidéo qui présente la démarche à suivre pour effectuer
une demande de suppléance. Cette vidéo est accessible à partir du lien
suivant :

<http://www.dailymotion.com/video/x63audi>

Enfin, je vous rappelle que des référents remplacement auprès des
Directeurs académiques des services de l'Education nationale ont pour
mission d'assurer un lien de proximité avec les établissements et de
contribuer à la constitution d'un vivier local de suppléants. Vous trouverez
leurs noms et leurs coordonnées dans les fiches techniques jointes à la
présente circulaire.

Je vous remercie vivement de votre participation à la réussite de ces
procédures de remplacement à laquelle j'apporte la plus vive attention.

**Pour le Recteur par délégation,
Directrice des Ressources Humaines**

Signé : Marine LAMOTTE D'INCAMPS